

Stratégie de protection et de conservation des sources

Dossier de rédaction de H2o
 Avril 2012

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, annonce la tenue d'une consultation publique en ligne sur le projet de Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable. Cette consultation se déroulera jusqu'au 10 juin 2012.

"La Stratégie s'inscrit dans la continuité des actions entreprises pour garantir à la population québécoise et aux générations à venir l'accès à une eau potable de qualité. La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, adoptée en juin 2009, permet de prendre les moyens de protéger encore mieux les sources d'eau potable et de consolider les investissements de l'ordre de 1,5 milliard de dollars qui auront été faits dans le cadre de la mise aux normes des installations municipales d'écoulement du Règlement sur la qualité de l'eau potable adoptée en juin 2001", a déclaré le ministre Pierre Arcand.

Le projet de stratégie soumis à la consultation par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est le résultat de nombreux échanges réalisés au cours des derniers mois avec ses partenaires ministériels. Le ministre se propose maintenant d'élargir la consultation à l'ensemble des intervenants et de la population québécoise.

La stratégie proposée vise l'ensemble des sources d'alimentation en eau potable, tant les sources de surface que les sources souterraines. Elle vise à garantir à l'ensemble de la population québécoise un approvisionnement sécuritaire en eau potable en veillant à protéger la qualité des sources d'approvisionnement et à se prémunir contre les risques de pénurie d'eau. Le projet de stratégie opte pour un modèle de gestion intégré basé sur une meilleure connaissance des vulnérabilités des sources d'eau potable et sur une démarche proactive et concertée des divers acteurs concernés par la gestion de l'eau, afin de mettre en œuvre les mesures appropriées de protection et de conservation. Il interpelle au premier chef les municipalités et les MRC, mais également les autres acteurs qui, par leurs gestes et décisions, ont un impact sur l'aménagement et le développement du territoire et la gestion des ressources en eau. "Nous souhaitons établir une stratégie qui répondra aux préoccupations du plus grand nombre de citoyens. J'invite donc toutes les personnes intéressées par cette question à prendre connaissance de la Stratégie et à nous livrer leurs commentaires", a conclu le ministre Arcand.

Le projet de Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable est disponible pour consultation sur le site du ministre.

Environnement Qu'bec - 12-04-2012